



BANQUE des
TERRITOIRES



Comment mobiliser des ressources de substitution pour concilier les usages?

Géraldine ROLLIN – Banque des Territoires
Responsable d'investissement Transition Energétique et
Ecologique

Développer des ressources de substitution



Par quels moyens ?

- ⇒ **Création de stockage** : retenues à remplissage hivernal pour désaisonnaliser les prélèvements, réalimentation de nappe
- ⇒ **Transfert ou mobilisation depuis une autre ressource** : canaux

A quelles conditions?

- ⇒ **Dans le cadre d'un Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) ou PGRE**
- ✓ Faire émerger un consensus à travers une démarche participative prenant en compte les différents usages et acteurs locaux (outils COOPLAGE et CoClick'Eau)
- ✓ Sur la base d'études d'impact environnemental et économique tenant compte des effets du changement climatique et des scénarios possibles d'adaptation des pratiques culturales (guide IRSTEA)
- ⇒ **Si les économies d'eau ne suffisent pas à restaurer l'équilibre quantitatif des masses d'eau sur un territoire**
- ✓ Optimiser la gestion des ouvrages d'irrigation existants : modernisation des réseaux pour réduire les pertes, identification des retenues sous-utilisées
- ✓ Restaurer la capacité d'infiltration et de rétention des sols en adaptant les pratiques agricoles
- ✓ Réduire les besoins en eau en adoptant une irrigation de précision, éco-efficente ou de résilience (adaptation des cultures)

Bonnes pratiques

- ✓ Pérenniser les engagements d'adaptation dans des contrats multi-acteurs avec des mécanismes d'incitation (pénalités financières, droits de prélèvement réduits en cas de non respect)
- ✓ Mettre en place une gestion collective des prélèvements au niveau du territoire pour garantir l'équité entre exploitant et la préservation des milieux
- ✓ Conditionner les aides financières à des mesures de préservation de la qualité de la ressource sur les territoires très impactés par les pollutions agricoles

Financer des ressources de substitution

Quel portage (maîtrise d'ouvrage)?

- ✓ Public : syndicat mixte
- ✓ Privé : association d'irrigants (ASA), société coopérative
- ✓ Mixte : syndicat mixte ouvert, société d'économie mixte, société coopérative d'intérêt collectif

Quels financements?

- ✓ Infrastructures d'hydrauliques agricoles subventionnées historiquement à hauteur de 70-90% (FAEDER, Régions, Agences de l'eau), avec une part résiduelle financée majoritairement sur crédit bancaire
- ✓ Aides publiques conditionnées depuis règlement UE 2013 à la réalisation d'économies d'eau (min de 50% pour les projets sur territoire en déficit quantitatif) / l'inscription dans un PGRE/PTGE
- ✓ Baisse des plafonds d'aide publique définis dans les PDRR anticipée dans le cadre de la nouvelle PAC (à partir de 2023)



BANQUE des
TERRITOIRES



Acteur de long terme
Tiers de confiance

- Prêt
- Prêt subordonné / participatif
- Apport en capital

AMI Démonstrateurs territoriaux de transition agroécologique et alimentaire (PIA)

Jusqu'à 300k€ de subvention en phase étude et 10M€ en phase d'exécution
Collectivité chef de file
2^{ème} vague : février-juin 2022



BANQUE des
TERRITOIRES



Aquaprêt

Financement des infrastructures de long terme

Enveloppe de
2Md€
ouverte jusqu'au 31 décembre 2022

Sur ressources
 Livret A
 BEI

Inscrites dans une démarche vertueuse

Stratégie patrimoniale
 PPI, Diag...

Bonnes pratiques
 Sispea, Astee...

Partenariats
 Agences de l'eau...

Aux conditions du Livret A

Maturités
25 à 50 ans
en cohérence avec les objets financés

60 ans
max. sur les infra. de réseaux

Au taux de
TLA +0,60%
Au 1^{er} octobre

Aux conditions BEI

Maturités
15, 20 ou 25 ans
en cohérence avec les objets financés

À
Taux Fixe
Actualisé chaque mois